# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI [illegible] JUILLET 1862 — [illegible] Editeurs-Propriétaires.


Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 24 JUILLET.

[illegible]

## La conscription au Nord.

La presse du Nord, qui avait été unanime à condamner la loi de conscription adoptée par les Confédérés, paraît avoir changé d'avis au gré des circonstances. Les journaux du Connecticut et du Massachusetts et dans les champions de la mesure, et plusieurs feuilles de New-York n'hésitent pas à [illegible] en user. Parmi ces dernières, nous voyons, avec quelque surprise, figurer le *World* qui, il y a quelques jours à peine, n'avait pas de critiques assez sévères contre une mesure qu'il qualifiait d'épithètes [illegible] ... [illegible] politiques d'Europe et dont il fallait laisser l'odieux aux rebelles.

Pour changer aussi subitement de langage, le *World* a dû être influencé par des intérêts bien puissants. Laissons-le les exposer lui-même.

Les trois cent mille hommes pouvant être appelés, mais ils ne viendront pas. Tout au moins, les enrôlements ne seront pas assez nombreux et assez prompts pour assurer le succès ou la sécurité de la nation. Le résultat obtenu jusqu'à présent le prouve. Le résultat du recrutement des dix derniers jours rendra cela si palpable que personne ne manquera de s'en apercevoir. Il faut parer au fait. Il ne sert à rien de se boucher les yeux. Le peuple peut consentir à acquiescer à la décision du président. Il ne consentira pas à fermer les yeux au résultat. Ce serait une année folie de ne pas prévoir ce qui est inévitable........

L'échec de notre armée devant Richmond doit être réparé par la prompte capture de cette ville, ou le danger de l'intervention étrangère doublera chaque jour. L'impossibilité de tenir les portions de la côte que nous avons prises et occupées, l'impossibilité de nous emparer des points par lesquels les rebelles pourraient communiquer avec le dehors, la non occupation de tous les ports du Sud, donneront à l'intervention un stimulant actif et l'effet pratique le plus désastreux. Nous ne pouvons contrecarrer les plans de nos ennemis au dehors et vaincre l'ennemi chez nous qu'en nous renforçant immédiatement et largement nos armées.

L'appel aux volontaires, dans les circonstances actuelles, ne remplira pas ce but. Mais il faut atteindre le but—si ce n'est d'une façon que ce soit d'une autre. Or, il n'y a pas d'autre moyen que de recourir à la conscription, et le plus tôt sera le mieux. Que le gouvernement n'hésite pas une seule semaine!

Le *New-York Post* n'est pas d'une franchise aussi brutale que le *World*; il assure que les enrôlements vont bien et que les volontaires arriveront aussi vite que l'on pourra les recevoir et les former, mais il ajoute que la situation de [illegible] ... recommande cette mesure. Chaque Etat, dit-il, pourra remplir ses régiments dont quelques-uns sont réduits à 150 ou 200 hommes. Les cadres finis au sort, pourquoi les [illegible] ... servir l'Union: et, d'un autre côté, on aurait de meilleurs soldats parce que les recrues se montreraient plus difficiles pour accepter ou rejeter les conscrits.

Nous trouvons dans le *Sun* de New York, un article intitulé "la probabilité de la conscription". Comme le *Post*, le *Sun* dit qu'il est probable que les contingents de volontaires seront bientôt fournis, mais qu'il est entendu de voir qu'on va bientôt recourir à la conscription, qui, dit-il, rendra tous les hommes à l'égalité. Il est vrai que la richesse pourra acheter une exemption, mais cela n'affectera pas les résultats généraux. Le *Sun* annonce que dans la ville de New-York et ailleurs, les officiers de l'état s'occupent déjà d'enregistrer les noms des personnes sujettes au service militaire. Il y en a déjà 200,000 inscrits. Le Sénat est saisi de deux bills qui sont virtuellement des bills de conscription, car ils permettent au Président d'appeler les milices de tous les états pour une période de 9 mois. Naturellement, dit en terminant le *Sun*, les abolitionistes y ont introduit des résolutions pour comprendre dans la milice les personnes de couleur et les *hommes de toutes les races*; mais, comme la milice d'aucun état ne se compose d'autres hommes que de ceux de la race caucasienne, nous ne voyons pas à quoi se montreraient ces résolutions, même si elles étaient adoptées.

Le *Times*, la *Tribune* et le *Herald* ne se sont pas encore donné leur avis sur cette grave question de la conscription.

LE MUSEO DES EAUX DE L'OUEST.—On ne doit pas au commodore Farragut qu'à ce l'honneur de prendre la Nouvelle-Orléans, mais bien le commodore Foote, le conquérant de fort Henry; ainsi pense un correspondant du *New-York Times* qui dénonce dans ce journal la concentration des forces fédérales dans les eaux américaines. Cette concentration ne peut dit, il, être permise que pour la France seule, puisque des vaisseaux de guerre sont dans la mer [illegible] ... à ce propos, dit la *Tribune* ... [illegible]

SUCCESSION PHILIPPE AVEGNO.—Aujourd'hui, jeudi, à midi, sera lieu dans la Bourse des Marchands, rue Royale, entre Canal et Douane, la vente des esclaves de la succession de Philippe Avegno, ainsi que des valeurs appartenant à la même succession, telles que billets, scrips d'assurance, actions de banques, &c. La désignation des esclaves et des valeurs se trouve dans l'annonce d'encan insérée plus loin. L'occasion est favorable pour ceux qui ont entre les mains des coupons dans la stagnation du commerce les empêche de tirer parti.

Après-demain samedi les propriétés désignées de la même succession seront vendues aux enchères, au même endroit. Ces propriétés se composent de magasins et de maisons de [illegible] ... [illegible]

Les valeurs et les valeurs qui doivent être vendues aujourd'hui sont payables comptant. L'adjudicataire des propriétés qui seront mises en vente samedi, paieront comptant au [illegible] ... [illegible]

MEXIQUE.—Voici ce que disait la *Patrie* de Paris, rend compte de la [illegible] ...

« Nous avons des nouvelles [illegible] de la Vera Cruz du 15 mai. [illegible] ...

« Des guérillas [illegible] ...

« Ce qui explique le peu d'importance des bandes mexicaines qui infestent les routes pour arrêter les convois, c'est [illegible] ...

« En somme, les nouvelles [illegible] ... jusqu'au moment où [illegible] ... dans la situation n'a pas été [illegible]. »

LIBRAIRIE A. BALU.—Cette excellente maison de librairie, No 40, rue de Chartres, a reçu par le steamer *Connecticut*, quelques beaux ouvrages littéraires et scientifiques. Les titres de quelques-uns des volumes sont désignés dans notre annonce insérée plus loin.

POUR BORDEAUX.—Un [illegible] ... Henry, No. 29 rue Gravier, [illegible]

---

LA CAPTURE DU GÉNÉRAL MCCALL.—Le *Boston Post* explique ainsi la capture du général par les Confédérés:

"Le jeune Simps, des Bucktails de la Pennsylvanie, dont le cheval fut tué au moment où le corps du général McCall tomba au pouvoir de l'ennemi, rapporte que le général a été indubitablement pris. Ils avaient marché le long de la route de Charles City quand il apprit que l'ennemi était caché dans le bois. Il fit arrêter sa colonne et s'avança, accompagné du capitaine Stone, du capitaine Sheeny et du lieutenant Lambert. Ils arrivèrent à un coude de la route, il trouva, à sa surprise, les rebelles rangés en ligne de bataille aux deux côtés de la route, à vingt pieds de lui. Ils lui crièrent de mettre pied à terre sous menace de faire feu. Il essaya de s'enfuir et tout un peloton fit feu sur lui. Le major Stone et le lieutenant Lambert pensent qu'il a dû recevoir au moins quinze ou vingt balles. Ils l'ont vu tomber de son cheval et croient qu'il est mort.

Si les aides-de-camp de ce général, au lieu de piquer des deux, eussent relevé leur supérieur, ils seraient vu qu'il n'était pas mort. Le major général McCall est prisonnier à Richmond.

EXCURSION DE CAVALERIE.—On écrit de Washington à la date du 5:

Nous apprenons de Warrenton qu'une reconnaissance a été faite mardi par le 1er régiment de cavalerie du Maine, jusqu'à Waterloo sur le Rappahannock. A deux ou trois milles de la rivière, on découvrit un régiment de cavalerie rebelle qui ne fit aucun effort pour disputer le terrain. Nos avant-postes s'étendent maintenant à deux milles des faubourgs de Warrenton.

ARRESTATION D'UN PORTEUR DE DÉPÊCHES.—Un citoyen notable de Middleburg a été arrêté hier, faisant le service de la malle rebelle de Winchester à Richmond. Il est maintenant au quartier général du général Hatch à Warrenton. Il avoue franchement que des communications quotidiennes sont entretenues entre Richmond et presque tous les bourgs de la vallée.

UNE AUTRE TENTATIVE [illegible].—Des dépêches du 16 adressées de la forteresse Monroe à la *Tribune* disent qu'un piquet envoyé hier en reconnaissance a trouvé les rebelles à un mille des Fédéraux, ce qui fait croire à une bataille prochaine.

Des travaux de défense sont exécutés à Hampton à environ 3 milles 1/2 de la forteresse Monroe, par les forces fédérales qui y sont campées. L'opération progresse vigoureusement. Les fortifications d'Yorktown sont dans un bon état.

### L'enrôlement des nègres.

Les sections suivantes ont été acceptées par M. Grimes à la place des deux sections à son amendement au bill pour l'enrôlement des nègres. Ces sections forment une partie du bill rapporté par le sénateur King du comité des affaires militaires:

Qu'il soit décrété par le Sénat et la Chambre des Etats Unis d'Amérique, en Congrès assemblés: que le président soit et est autorisé à recevoir au service des Etats Unis, pour la construction de retranchements et pour l'exécution de travaux de camp, ou tout autre service, militaire ou naval, pour lequel elles peuvent être compétentes, les personnes d'origine africaine; et ces personnes seront enrôlées et organisées sous tels règlements compatibles avec la Constitution et les lois, suivant ce que le président pourra prescrire; et elles recevront pour leurs services telles rémunérations qui seront acceptées par elles à l'époque de l'enrôlement.

Et qu'il soit décrété, en outre, que lorsqu'un homme d'origine africaine rendra quelque service selon les termes de la première section de cet acte, lui, sa mère, sa femme et ses enfants seront à jamais libres par la suite, nonobstant toute loi, tout usage ou toutes coutumes contraires.

M. Grimes a retenu de son amendement l'article suivant comme section additionnelle:

Qu'il soit de plus décrété que les dispositions des sections précédentes soient interprétées de manière à ce qu'elles comprennent les personnes d'origine africaine qui ont été appelées, aussi bien que celles qui peuvent être appelées dorénavant, au service des Etats Unis; et toutes les personnes d'origine africaine, qui ont été ou qui peuvent être par la suite enrôlées au service des Etats Unis comme volontaires ou membres de la milice recevront la solde et la ration dont il est question dans la troisième section de bill.

(Communiqué.)

Extrait de *l'Algerine News-boy* du 16 avril 1862.

### CANDIDAT POUR LA ROYAUTÉ PAR DROIT DE NAISSANCE.

Comme il est question de placer un Hapsburg sur le trône du Mexique, et que le principe du droit héréditaire a été invoqué pour les familles qui ont été dépossédées en Italie, quelques journaux ont découvert l'existence d'un *descendant direct de la dynastie des Aztecs de Montezuma*. Il enseigne la grammaire dans un collège indien au Mexique et son nom est Chimalpopocan qui dans le dialecte du pays signifie "Bouclier brûlant".

Nous trouvons cela rapporté dans le *New-York Herald* sur la foi du voyageur Ampère, professeur au collège de France.

Nous ferons observer qu'un monsieur du nom de Montezuma, docteur en médecine, réside maintenant ou a résidé pendant quelques mois à la Nouvelle Orléans, qui prétend et que ses compatriotes reconnaissent être un descendant en ligne directe des anciens Empereurs du Mexique. Le Dr. Montezuma est un homme qui a reçu une brillante éducation et d'un caractère estimable.

Dans le même journal du 7 de mai, se trouve ce qui suit:

#### Le dernier rejeton de la famille des Montezuma.

Nos lecteurs doivent se rappeler qu'il y a quelques semaines nous avons fait mention que les royalistes ... [illegible] ... M. Ampère, professeur au collège de France a fait mention qu'il existait au Mexique un homme portant le nom de Chimalpopocan. On doit se souvenir que nous avons alors dit que nous avions l'honneur de connaître un monsieur qui descendait en ligne directe des derniers souverains du Mexique, que ce monsieur était le Dr. Montezuma, résidant à la Nouvelle Orléans.

Aujourd'hui nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la lettre qu'il a adressée à ses compatriotes, en janvier dernier, dans laquelle on pourra voir qu'en vue d'établir une monarchie au Mexique il se présente comme seul héritier de l'ancien trône de Montezuma.

Nous pourrions dire que immédiatement après avoir fait paraître ... [illegible] ... du Mexique, que les prétentions du Docteur à l'héritage de l'infortuné monarque, sont fondées.

La vie du Dr Montezuma a été remplie de vicissitudes. Il est né à Jalapa, le 2 octobre 1820. A l'âge de neuf ans, il a été envoyé au Brésil par la voie des Etats Unis. C'est là qu'il a fait ses études et qu'il a été reçu Dr en médecine. Après 14 ans de séjour au Brésil, il retourna au Mexique où il demeura jusqu'en avril 1847, à l'exception d'un séjour d'un peu d'un an à la Nouvelle-Orléans. Alors entré au service dans l'armée de son pays en qualité de chirurgien, il fut fait prisonnier par les forces des Etats Unis à la prise de St Juan d'Ulloa et envoyé à la Nouvelle Orléans où il a continué à résider depuis cette époque. Durant son séjour dans cette ville, il a publié plusieurs articles sur la médecine, et pour la défense de son pays et de ses compatriotes, nous avons eu le plaisir d'en lire quelques-uns. Ces articles dénotent une haute intelligence et un désir sincère d'être utile. Son père, Manuel de Montezuma, colonel de cavalerie, autrefois marquis de Montezuma fut tué dans les troubles qui suivirent la révolution au Mexique, en décembre 1829, et son oncle, le comte de Montezuma, est attaché à la capitale de l'Espagne, a été bien connu à la Nouvelle-Orléans où il a résidé de 1829 à 1837, et où il est mort malheureusement.

Cette mort laisse le Dr José C. de Montezuma, qui est Montezuma par son père et par sa mère, le seul rejeton légitime des souverains du Mexique. Il y a en Espagne une autre branche de cette famille, mais elle est mêlée de sang européen, tandis que celle du Mexique a toujours conservé la pureté de sang de la maison de Montezuma.

#### Aux Mexicains de tous les partis.

[illegible] ...

Consultant aussi les traditions de nos ancêtres, je suis à quoi m'en tenir sur celui des [illegible] ... D'ailleurs, convaincu que nous autres [illegible] ... étranger; il faut qu'on choisisse un Mexicain de naissance. Dictateur ou Empereur, son pouvoir doit être garanti et protégé par les puissances étrangères, sans cela nous recommencerons ... à déplorer une fin pareille à celle d'Iturbide.

C. DE MONTEZUMA,

Docteur en médecine, autrefois capitaine du corps médical militaire du Mexique.

Nlle-Orléans, janvier 1862.

NOUVELLES DE LA VIRGINIE.—Le correspondant du *Boston Traveler* lui écrit ce qui suit:

Ce jour a été un des plus sombres qu'on ait jamais éprouvé à Washington. Il a plu très fort toute la journée, et les nouvelles reçues de l'armée de McClellan ont jeté toute la ville dans une tristesse profonde. On n'avait plus de cacher le fait que l'armée du Potomac a essuyé de sérieux revers. Il faut rendre à McClellan la justice de dire qu'il n'a jamais voulu le cacher ni au département de la guerre ni au pays. Le département de la guerre, ou plutôt l'administration, a essayé de le faire. Le département reçoit depuis cinq jours d'importantes nouvelles, mais il juge à propos de ne pas les communiquer au public. Dans quel but?

On dit ici que c'était pour les soustraire au vapeur en partance pour l'Europe. Il est impossible que le gouvernement ait recours à des moyens de déception aussi méprisables, bien qu'ils soient avoués par quelques personnages dans la vue de défendre le gouvernement. Le secrétaire Stanton ne peut nier et ne niera pas qu'il n'ait reçu dans la nuit de vendredi, du général McClellan, des dépêches annonçant que son aile droite avait été repoussée avec perte. Bien que cette nouvelle ait été annoncée longtemps après par le canon officiel, bonne ou mauvaise, elle aurait dû être communiquée au public sans délai.

LA RÉCOLTE DE MAIS.—Les récoltes de maïs, dit le *Memphis Appeal*, sont très abondantes d'après tous les rapports. Ainsi que les populations ne se laissent pas tromper. En Floride, les fermiers font des contrats pour livrer le maïs à 25 cents le boisseau. Dans le sud et le sud-ouest de la Géorgie la récolte sera énorme. Partout ailleurs, dans chaque Etat de la Confédération, la récolte de maïs promet tellement que les prix descendront plus bas qu'ils n'ont été depuis trente ans.

## CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE.—Deux boulangers ont comparu devant le magistrat, pour répondre à l'accusation d'avoir fait du pain qui n'avait pas le poids fixé par le tarif publié mardi; mais comme on a dû qu'ils ajoutent fait le pain avant d'avoir vu le tarif, ils ont été acquittés.

Un médecin a été acquitté une amende de vingt piastres parce qu'il a coudoyé, au marché Tréme, un compatriote auquel il en voulait.

Un noirien a été condamné à un mois de prison pour avoir volé un chapeau qui était de son goût.

M. Lanelle, accusé d'avoir cruellement battu un nègre, a été renvoyé de la plainte. Aucune personne blanche n'a vu infliger le châtiment, quoiqu'il fût évident que l'esclave, qui n'est pas la propriété de M. Lanelle, avait été bien châtié.

Arthur Stabard, cocher, a été amené devant le tribunal pour avoir, à coups de fouet, forcé un jeune garçon de descendre d'un char et d'avoir ainsi été cause qu'il a été renversé par un autre char. Les témoignages ont établi qu'il avait violemment assailli l'enfant. M. Slawson a déclaré que les cochers des chemins de fer de la ville ont reçu ordre d'empêcher les petits garçons de se suspendre aux chars, mais de ne pas user de violence.—M. Field a offert, au nom de la compagnie de payer les frais de médecin, &c.—Le juge a décidé que l'enfant avait commis un acte illégal, que le cocher avait bien fait de le chasser conformément aux ordres de la compagnie, mais qu'il n'avait pas le droit de se servir du fouet avec aussi peu de modération qu'il l'avait fait, Stabard a été condamné à vingt-cinq piastres d'amende.

Le tribunal a ordonné l'arrestation de M. John C. McLelland que Hubard accuse de l'avoir assailli tandis qu'il était prisonnier.

M. Dubuc a été condamné à trois mois de prison pour s'être opposé à l'exécution d'un ordre du maréchal prévôt et avoir assailli l'officier. Il a nié avoir résisté ou frappé.

L'affaire Evans & Co., de Cincinnati, vs A. Barret & Co., a encore été plaidée hier. Le juge l'a mise hors de cause parce que c'est une affaire commerciale et qu'elle n'est pas comprise dans l'ordre du général commandant.

NOYÉ.—Baptiste Laloubie dont la famille vend des oiseaux dans la rue Jefferson, près Chartres, s'est noyé dans le fleuve, hier soir, dans le Deuxième District.

Il se baignait avec plusieurs amis, en face des Magasins Rouges, et disparut tout à coup sous l'eau; l'alarme fut donnée, mais tout fut inutile, il était trop tard.

Informés de leur malheur, les parents accoururent sur le rivage pour aider ceux qui cherchaient leur enfant. Le spectacle était navrant. Hier soir, le fleuve n'avait pas encore rendu sa proie.

CHUTE.—Margaret McGuigan est entrée, hier matin, à l'Hôpital de Charité, grièvement blessée. Elle était dans un tel état que c'est à peine si elle a pu raconter ce qui lui était arrivé.

On a compris, cependant, qu'elle était tombée d'une des fenêtres du grenier de Mme Harris, rue du Quartier, entre Condé et Levée, sur le toit d'une maison voisine. On croit qu'elle était ivre dans le moment.

La blessure est interne; il est à craindre que Margaret n'y succombe.

BATTU.—Un français du nom de Javilla a été transporté à l'hôpital; il avait perdu l'usage de la parole. Quelques personnes l'avaient assommé pour de jours exagérés.

Il demeure dans la rue St. Louis, No 117. On a peu d'espoir de le sauver.

ARRESTATION.—W. T. McCracken a été arrêté, hier après-midi, par l'officier Boyle, dans la rue Front.

P. Lamon, membre de la compagnie D. du 8e régiment du Vermont, et employé en qualité de recruteur, l'accuse d'avoir de son influence contre les Etats Unis et d'avoir exprimé des sentiments hostiles à l'Union.

L'accusé était entretenu confidentiellement avec l'accusateur et lui avait dit qu'il ne serait pas difficile de s'emparer, un de ces soirs, des armes placées en faisceau près de la Douane et de repousser les troupes qui y sont stationnées.

## FEUILLETON.

# L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

*Suite.*

Pendant ce temps, le gentilhomme, après avoir fait désirer au demandeur à droite à son tabouret, se retrouva dans l'ombre, tournant de nouveau le dos à la porte, quand le tavernier revint pour son cruchon devant lui.

Alors le gentilhomme silencieux lui tendit son gobelet fermé, pour qu'il le lui changeât contre un gobelet neuf. L'aubergiste, aussi [illegible] ... signe qui signifiait: "Diable! il paraît que, quand celui-là cogne, il cogne bien," et il revint présenter un verre intact au disciple de Calvin.

—C'est bien, dit celui-ci, voilà comme j'aime les aubergistes.

L'aubergiste sourit au gentilhomme le plus agréablement qu'il put, et s'en alla reprendre sa place à l'avant-garde.

—Eh bien, lui demanda sa femme, qui, vu la courtoisie que le protestant avait mise à sa voix, n'avait pas entendu un mot des paroles échangées entre son mari et son hôte, que t'a dit ce jeune seigneur?

—Ce qu'il m'a dit?

—Oui, je te le demande.

—Les choses les plus flatteuses, répondit celui-ci; que mon vin était excellent, que mon auberge était tenue à merveille, et qu'il s'étonnait qu'un pareil logis ne fût pas mieux achalandé.

—Et que lui as-tu répondu?

—Que c'était un chien de temps-là qui était cause de notre ruine.

Au moment où, d'une façon détournée, notre homme, pour la troisième fois, blasphémait contre la Providence, comme pour lui donner un démenti, [illegible] ... deux nouveaux consommateurs, l'un à pied, l'autre à cheval. Celui qui était à pied, et qui avait l'air d'un officier d'aventure, venait par la route de gauche, c'est-à-dire par la route de Paris; celui qui était à cheval et qui portait un costume de page, venait par la route de droite, c'est-à-dire par la route de Flandre.

III

Mais, en franchissant le seuil de l'auberge, les pas du piéton se trouvèrent sous ceux du cheval. Le piéton poussa un juron et pâlit. Rien que ce juron indiquait le pays du jureur.

—Ah! cap de Diou! s'écria-t-il.

Le cavalier, en donnant de première force, fit décrire un demi-tour, à gauche à son cheval, qu'il coiffait sur les pieds du dernier, et sautant à terre avant que les pieds de l'animal eussent retouché le sol, il se précipita vers le blessé, et, au son de la plus vive sollicitude:

—Oh! mon capitaine, dit-il, je vous fais toutes mes excuses.

—Savez-vous, monsieur le page, dit le Gascon, que vous avez failli m'écraser?

—Croyez, capitaine, reprit le jeune page, que j'en éprouve un vif chagrin.

—En effet, reprit le capitaine, mon jeune maître, riposta le capitaine en faisant une grimace, qui prouvait qu'il n'était pas redevenu complètement maître de sa douleur; excusez-vous, vous venez de me rendre, sans vous en douter, un important service, et je ne sais en vérité de quelle façon je pourrai le reconnaître.

—Un service?

—Sans doute, répéta le Gascon.

—Quel service [illegible] ... demanda le page ...

[illegible] ...

—Ah! capitaine, dit le jeune page ... voyez tout marri, en vérité, [illegible] ... comment, la maison de M. le [illegible] ... pièce, et je doute que, le voulant [illegible] ... votre offre obligeante.

—Morbleu! tant pis pour lui, [illegible] ... venir d'être un sujet pressant pour les [illegible] ... que qui m'emploient. Maintenant, prenons que je n'aie rien dit, et buvons.

Le jeune page avait déjà levé son verre pour faire raison au capitaine, lorsque, tout à coup, faisant un mouvement et prêtant l'oreille, il reposa son verre sur la table.

—Pardon, capitaine, dit-il, mais j'entends le bruit d'un coche, et, comme les coches sont encore rares, je crois, sans trop m'avancer, pouvoir affirmer que c'est celui du duc de Guise; je vous demande donc la permission de vous quitter pour quelques instants.

—Faites, mon jeune ami, faites, dit emphatiquement le capitaine; le devoir avant tout.

La permission que demandait le page était de pure courtoisie, car, avant même que le capitaine lui répondît, il était sorti précipitamment de l'auberge et avait disparu à l'angle de chemin.

(*A continuer.*)

---

[illegible] tout ce que vous m'offrez, en me mettant de mon côté bien à votre service.

—Le voyageur [illegible] ... à cette auberge?

—Oui, monsieur, pour quelques instants, répondit le jeune homme ... [illegible] ... vai à un endroit ... et ration que l'aubergiste lui vit accomplir avec des yeux étincelants de joie.

—Et moi aussi, dit le capitaine. Allons, tavernier de diable, du vin, et du meilleur!

—Voilà, messeigneurs! dit l'aubergiste qui se précipitait vers sa cuisine, voilà!

Cinq secondes après, il revenait avec deux pots et deux verres, qu'il posa sur une table voisine de celle où était déjà assis le premier gentilhomme.

—Avez-vous dans votre auberge, monsieur le tavernier, demanda le jeune page avec une voix douce comme une voix de femme, avez-vous une chambre où une jeune fille puisse se reposer une heure ou deux?

—Nous n'avons que cette salle, répondit le tavernier.

—Ah! diable! voilà qui est fâcheux.

—Vous attendez une femme, mon gaillard? dit mystérieusement le capitaine en passant sa langue sur ses lèvres, et en attrapant le bout de sa moustache qu'il se mit à tortiller.

—Ce n'est point une femme pour moi, capitaine, répondit gravement le jeune homme; c'est la fille de mon noble maître, M. le maréchal de Saint-André.

—Ha! grand double et triple Dieu vivant! seriez-vous donc au service de l'illustre maréchal de Saint-André?

—J'ai cet honneur, monsieur.

—Et croyez-vous que le maréchal va descendre ici, dans ce taudis? Vous vous imaginez cela, mon jeune page?.. Allons donc! fit le capitaine.

—Il le faut bien; depuis quinze jours M. le maréchal est malade au château de Villers-Cotterets, et comme il lui était impossible de se rendre à cheval à Paris, où il vient pour assister au tournoi du 29, qui a lieu à l'occasion des noces du roi Philippe II avec la princesse Elisabeth, et de la princesse Marguerite avec le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, M. de Guise, dont le château est voisin du château de Villers-Cotterets....

—M. de Guise a un château dans le voisinage de Villers-Cotterets? interrompit le capitaine, qui voulait prouver qu'il savait sa cour; éprouvez-vous donc ce château, jeune homme?

—A Nanteuil-le-Haudoin, capitaine; c'est une acquisition qu'il vient de faire pour se trouver sur la route du roi quand le roi va à Villers-Cotterets et qu'il en revient.

—Ah! ah! c'est assez bien joué, ce me semble.

—Oh! dit le jeune page en riant, ce n'est pas l'adresse qui manque à ce jeune-là.

—Dit le jeu, dit le capitaine.

—Je disais donc, reprit le page, que M. de Guise a envoyé son coche au maréchal et qu'il le supplie où point pas; mais, si doux que soit le coche, et si doucement que le traînent les chevaux, à Gonesse, M. le maréchal s'est senti fatigué, et mademoiselle Charlotte de Saint-André m'a envoyé en avant chercher une auberge où son père pût prendre quelque repos.

Ils entendant ces paroles, qui étaient dites à la table voisine de la sienne, le premier gentilhomme, celui qui se cachait et écartait quand on parlait mal des huguenots, prêta l'oreille et parut prendre à la conversation un intérêt des plus directs.

—Par la croix Dieu! fit le Gascon, je vous jure, jeune homme, que, si je connaissais à deux lieues à la ronde une chambre digne de recevoir ces deux capitaines, je ne céderais à personne, fût-ce à mon père, l'honneur de les y conduire, mais, par malheur, ajouta-t-il, je n'en connais pas.

Le gentilhomme huguenot fit un mouvement qui pouvait ressembler à un signe de dénégation. Ce mouvement attira sur lui l'attention du capitaine.

—Ah! ah! fit-il.

Et, se levant, il salua le huguenot avec une politesse recherchée et tourna, ce devoir accompli, la tête du côté du page; le huguenot se leva, comme avait fait le Gascon, salua poliment, mais sèchement, et tourna la tête du côté du mur. Le capitaine versa à boire au page, qui tenait son verre avant qu'il fût au tiers plein, puis, reprenant:

—Ainsi vous disiez, jeune homme, que vous êtes au service de l'illustre maréchal de Saint-André, le héros de Cérisoles et de Renty.... J'étais au siège de Boulogne, jeune homme, et je vis les efforts qu'il tenta pour se jeter dans la place. Ah! par ma foi! en voilà un qu'on peut voir son titre de maréchal.

Puis, tout à coup, s'arrêtant et paraissant réfléchir:

—Cap de Diou! dit-il; mais j'y pense, j'arrive de Gascogne, j'ai abandonné le château de mes pères pour me mettre au service de quelque prince de renom ou de quelque illustre capitaine. Jeune homme, n'y aurait-il point dans la maison de maréchal de Saint-André quelque place que pourrait convenablement remplir un brave officier comme moi? Je ne serai pas difficile sur les appointements, [illegible] ... bottes neuves à briser, [illegible] ... sir, à la satisfaction de mes [illegible] ... que l'on voudra bien me confier.

---

Service funèbre.

Une messe sera célébrée, JEUDI, 24 juillet, à 7 heures, à la cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feu capitaine Kieran MACOIN, des Chasseurs à pied de la Louisiane, tué à la bataille de Chickahominy, près Richmond, Va., le 31 mai dernier. Les amis et connaissances des familles Macoin, Demorville et Barbarin sont priés d'y assister, sans autre invitation.

Décédé, hier matin, à 8 heures et demie, à l'âge de 73 ans, Gascon REO. Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, cette après midi, à 4 heures et demie. Maison mortuaire, rue des Français entre Bons Enfants et Morales. De la part de sa famille.

## BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

*Mercredi soir, 23 juillet.*

SUCRE—On fait aliment face à la demande, à une baisse. Les ventes d'aujourd'hui comprennent environ 100 boucauts, en un grand nombre de lots, sur la Levée et en magasin, à à à cts pour l'ordinaire, [illegible] ...

MELASSE—Le marché est [illegible] ... des transactions qui ne lieu à 11 [illegible] ...

FROMAGE—Cet article se détaille à 16 [illegible] ...

GRAISSE—Le choix se [illegible] ...

BEURRE—Le beurre du Nord se détaille à [illegible] ...

BACON—Les épaules et les plats côtés se détaillent à [illegible] ...

PORC—Le prime se détaille à [illegible] ...

AVOINE—L'approvisionnement est [illegible] ... L'article rapporte $1 15 le boisseau.

MAIS—Le maïs est épuisé. Les dernières ventes ont eu lieu à $1 [illegible] le boisseau.

FOIN—Le foin du Nord se vend, en détail, [illegible] ...

### MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 juillet 1862.

[illegible]

| | |
|---|---|
| Bœufs du Texas, 1re qualité, la livre nette.... | [illegible] |
| " " 2e qualité, | [illegible] |
| " " 3e " par livre, nette.... | [illegible] |
| Veaux, 1re qualité, par tête.... | [illegible] |
| " 2e qualité, par tête.... | [illegible] |
| Moutons, 1re qualité, par tête.... | [illegible] |
| Porcs, par 100 livres.... | [illegible] |
| Vaches laitières, par tête.... | [illegible] |

### LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Goëlette Geo Darby, Rodgers, New York.
Goëlette Gerton, Burges, Philadelphia.

ARRIVÉS HIER.

Steamship de la marine des E U Connecticut, [illegible] ...
Steamboat Southerner, McCoy, de la Côte.
[illegible]
Goëlette Heloïse, de la Côte.
Goëlette Invincible, de la Côte.
Goëlette Coleman, de la Côte.
Goëlette [illegible] Star, de la Côte.
Goëlette Tonnerre, de la Côte.

ENVOIS DE PRODUITS.

De la Côte—Par le steamboat Southerner—[illegible] ...
De la côte—Par le steamer Lone Star—[illegible] ...
De la Côte—Par la goëlette Fleur d'Italie—[illegible] ...
De la Côte—Par la goëlette Intrinsèque—[illegible] ...
De la Côte—Par la goëlette Star—[illegible] ...
De la Côte—Par la goëlette Tonnerre—[illegible] ...

[illegible] Il sera vendu SAMEDI, 26 juillet, à 11 heures du matin, [illegible] ... Un cheval sellé et bridé, [illegible] ...

### Pour cause de départ A VENDRE,

UN HANGAR, composé de six CHEVAUX et deux VOITURES, [illegible] ...

### Louisiana Steam Clothing Manufactory.

MANUFACTURE D'HABILLEMENTS.

166........Rue du Canal........166

[illegible] ...

---

### EDITION D'HIER SOIR.

#### NOUVELLES DU NORD.

Nous avons publié dans notre édition du matin, les principales nouvelles qui nous ont été apportées hier par le vapeur *Connecticut*. Nous ajouterons maintenant à notre sommaire quelques détails empruntés au *New York Herald*, à la *Tribune* et à d'autres feuilles du Nord:

Le vapeur *Great Eastern*, de Liverpool, doit arriver à New York par la voie de Long Island et probablement vendredi soir ou samedi matin, (25 ou 26 du courant.) L'agent de ce navire a envoyé deux de ses plus habiles pilotes à Montauk, où le vapeur attendra des ordres. Des arrangements complets ont été pris avec les officiers des douanes, les officiers du bureau de santé et les commissaires pour l'émigration.

On a des nouvelles de St Thomas jusqu'au 24 juin. Le marché y abondait en toute espèce de provisions et le fret manquait. Des avis de Porto Rico, reçus à St-Thomas, disaient que la récolte de sucre était presque faite.

Un grand meeting de citoyens de New Haven, (Connecticut), avait eu lieu à Music Hall. Le gouverneur Foote, qui présidait, avait été reçu avec enthousiasme. Des résolutions relatives au nouvel appel de troupes et engageant l'Etat à lever son *quota* y ont été adoptées. On a lu du commodore Gregory une lettre qui se termine ainsi: "Je seconderai le gouvernement à tout ce à raison et je l'aiderai à écraser la rébellion. La quille de mon navire a été posée sur le bloc de l'Union et ma conduite sera toujours fidèle à l'Union."

Des saisies d'armes cachées ont été opérées dans quelques-unes des résidences principales des partisans du Sud à Baltimore, lundi dernier. Dans une seule maison on a trouvé cinquante-cinq fusils de Harper's Ferry chargés et avec les accoutrements complets. Les armes ont été enlevées et les partisans du Sud seront conduits devant le général Wool, pour être interrogés.

Le *Memphis Avalanche* a passé dans les mains de l'ancien éditeur du dernier *Nashville Bulletin* et sous ce titre peut être compté maintenant parmi les feuilles unionistes et loyales.

Quelques journaux du Massachusetts et du Connecticut recommandent qu'on ait sans délai recours au tirage pour le recrutement.

La chaleur est très forte dans le Nord et depuis quelques jours le thermomètre s'y maintient à l'ombre, de 94 à 99 degrés.

Les relevés hebdomadaires constatent qu'il est arrivé à New York pendant la semaine qui a expiré le 9 du courant, 2336 émigrants, faisant un total de 36,039 pour l'année, contre 44,577 à la même date en 1861.

MARCHES.—Une vente publique de coton appartenant au gouvernement a eu lieu hier. Il s'agissait de cotons de Sea Island. Il y avait beaucoup de monde à l'encan et les prix réalisés ont excédé de 5 à 10 cents ceux des dernières ventes. Les prix obtenus varient de 68 à 75 cents et quelque 47 balles de coton courte soie, ont été vendues à 40 1/2. Le montant de la vente a été de $180,000. Le marché pour le coton ordinaire est tout à fait ferme et les ventes ont compris 900 balles, à une clôture bien établie de 41 1/2 pour le middling Uplands, avec une tendance à la hausse.—La farine a haussé de 5 à 10c par baril. Le froment a monté de 2 à 3 cents et était fort actif. Le maïs se vendait bien aussi à des prix plus élevés. Le porc était lourd avec des ventes de mess à $10 37 1/2 à $10 50 et le prime à $8 37 1/2 à $ 50. Le sucre était en bonne demande avec des ventes de 1286 boucauts à une hausse de 1/8e à 1/4c.

La *Tribune* dit que cent prisonniers rebelles, y compris 40 officiers, arrivés à Boston le 9, ont été envoyés au fort Warren. Le même jour, est publié les résolutions votées par la convention d'Etat, à Montpelier, (Vermont,) le 9 du courant. Ces résolutions favorisent la confiscation des propriétés et des esclaves des rebelles et demandent la prompte et effective suppression de la rébellion. Elles y approuvent la politique générale de l'administration et engagent avec intrépidité toutes les ressources de l'Etat pour fournir des hommes et de l'argent.—Une autre résolution, adoptant certains actes spéciaux du président Lincoln considère comme nuisible que le gouvernement a consacré entièrement toute complicité avec l'esclavagisme, a été, après un chaud débat, votée à la presque unanimité.

La *Tribune* dit encore qu'un comité de convocation s'était réuni au City Hall, à New York, le 8 du courant, à l'effet de prendre des mesures pour hâter l'enrôlement des recrues. La Chambre du Commerce, la corporation, le comité de défense de l'Union, et les citoyens en général, étaient représentés à ce meeting.

En résumé, il apparaît que le parti républicain s'agite beaucoup pour éveiller l'enthousiasme en faveur du nouvel appel de troupes. Il ne paraît pas que cette agitation soit [illegible] ... bien grand succès. Il faudra, [illegible] avoir recours partout au tirage, [illegible] ... de forces demandé par [illegible].

[illegible] au *Sun* de New-York les [illegible] suivants que nous prenons:

L'*Examiner* de Richmond dit que les Confédérés sont certainement comparer la retraite de McClellan, mais il vaut beaucoup mieux lui ôter tout moyen de ravitaillement pour le forcer à se rendre. L'*Examiner* termine par ces mots: "Remplissez les cadres de vos armées et préparez-vous à une lutte aussi longue que votre ennemi voudra la faire et rendez-la aussi énergique que possible."

Les journaux de Richmond de samedi ont été envoyés aux vapeurs européens, par les agents consulaires de cette ville. Leurs colonnes sont pleines de bulletins relatifs aux succès des Confédérés dans les dernières batailles en Virginie. Un de ces journaux dit qu'ils ont fait 37,000 prisonniers.

Suivant les renseignements donnés par le docteur confédéré Oliver, à Washington, les troupes réunies dans Richmond ou aux environs de la ville comptent 215,000 hommes, bien armés avec des carabines Minié et Enfield et les artilleurs avec de bonnes pièces européennes. Le système de conscription non seulement atteint tout le monde, mais ceux qui appartiennent au service sont soumis à une discipline sévère. Personne n'est exempt de l'exercice et là où il y a pas de fusils on prend des épées, des en[illegible] et des couteaux. Les déserteurs sont fusillés. On en a fusillé cinq samedi dernier.

McClellan continue à se retrancher. Il a demandé le service d'un corps considérable de pionniers, attaché au commandement de Burnside et on attend leur arrivée chaque jour. Il en vient beaucoup à notre camp, dit le correspondant du *Sun*, où ils sont employés comme domestiques par les officiers et les soldats. Si leur nombre augmente, ils seront organisés en bandes de travailleurs militaires.

#### NOUVELLES DE VICKSBURG.

Les détails suivants nous arrivent par la voie du Nord.

Philadelphie, 9 juillet.

Le correspondant du journal *Philadelphia Press* lui écrit, le 26 juin, à bord de la corvette à vapeur *Brooklyn*: Tous nos hommes ont été appelés à leur poste ce matin de bonne heure pour attaquer les batteries et la ville de Vicksburg. Le premier coup de canon a été tiré à une heure. Le *Hartford*, le *Richmond* et les canonnières ont passé sous le feu des batteries mais sans l'éteindre. Le *Brooklyn* avait reçu l'ordre de ne pas laisser en arrière une seule batterie en activité. Il est donc resté en aval. La perte à bord du *Hartford* comprend un homme tué et onze blessés; à bord du *Richmond*, le maître d'équipage a été tué et six hommes blessés. Il y a eu en tout 15 morts et blessés. Le commodore Farragut a reçu une légère contusion.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE.—Nous apprenons que la sucrerie de l'habitation D. Lanaux & Cie, dans la paroisse Plaquemines, vient d'être la proie des flammes. On ignore la cause de cet incendie. Le nombre des esclaves nombreux augmente dans cette paroisse, au grand déplaisir des habitants qui, malgré la surveillance la plus active, ne peuvent les empêcher de s'enfuir.

CONSULAT FRANÇAIS AU CANADA.—Le gouvernement français a constitué le consulat français au Canada en un consulat général et nommé le baron Gauldrée Boilleau, consul général.

### Sénat des Etats-Unis.

Débats sur l'armement des nègres.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1862.

Sur motion de M. Wilson, du Massachusetts, le bill pour amender l'acte de 1795 sur l'appel de la milice, a été mis en discussion.

M. Grimes, de l'Iowa, présente un amendement pour ajouter une nouvelle section portant qu'il n'y aura pas d'exemption du service militaire en vertu d'aucune raison de couleur ou de race. Partout où la milice sera appelée au service, tous les hommes loyaux et en état de porter les armes seront appelés à la défense du pays. Lorsque la milice sera convoquée par le président des Etats Unis, en vertu d'une loi quelconque, celui-ci aura le pouvoir de l'organiser en bataillons, en régiments, en brigades et en divisions, selon la race ou la couleur de ceux qui la composeront, et en vue de l'intérêt public. Les dispositions du bill s'appliqueront également aux volontaires qui seront plus tard appelés au service des Etats Unis, et tous recevront la solde et les rations qui sont données maintenant aux soldats.

M. Saulsbury, du Delaware, membre de l'opposition, dit que le peuple n'a jamais eu l'intention de se servir du nègre comme instrument pendant la guerre. Un semblable moyen ne rétablira jamais l'Union.

M. Carlile, de la Virginie, unioniste, fait observer que si les nègres ne sont pas reconnus comme partie intégrante de la milice par la constitution des Etats Unis ou par celles des Etats, le Congrès n'a pas le droit de les y admettre.

M. King, de New York, républicain, se propose de modifier l'amendement de M. Grimes en n'y laissant que ce qui a rapport aux nations, etc., et en substituant aux autres portions deux sections d'un bill présenté par lui, King, lesquelles autorisent le président à recevoir au service des Etats Unis, pour construire des fortifications ou exécuter les autres travaux de camp auxquels ils sont propres, les individus d'origine africaine. La mère, la femme et les enfants de l'Africain ainsi engagé seront libres à jamais. Les sections font une allocation de dix millions de piastres pour mettre la mesure à exécution.

M. Saulsbury exprime l'opinion que c'est là tout simplement un plan général d'émancipation.

M. Sherman, sénateur républicain de l'Ohio, dit que la question est de savoir si les nègres ne seront employés qu'à aider les rebelles. Il lui semble que le moment est venu de forcer les généraux des Etats Unis d'appeler sous leurs drapeaux tous les hommes loyaux pour supprimer la rébellion. Les nègres, jusqu'à présent n'ont travaillé que pour les rebelles; ceux-ci les chargent de tous les travaux de camp. Il faut maintenant que le président soit autorisé à appeler au service tous les esclaves des rebelles. Quant aux citoyens loyaux dans les Etats restés fidèles il ne leur sera porté aucun préjudice. L'Union doit être maintenue. Plutôt que de la voir détruite, il serait prêt à organiser une grande armée de noirs et à ravager tous les Etats du Sud. Il est d'avis de voter une loi de conscription et s'il est nécessaire, en, dans ce cas, la loi sera appliquée aux nègres comme aux blancs. Nous avons le droit d'appeler les noirs au service des Etats-Unis.

M. Collamer, sénateur républicain du Vermont remarque que la raison pour laquelle les Etats n'ont pas appelé les nègres à faire partie de la milice est que les lois des Etats Unis n'admettent que les blancs dans la milice.

M. Sherman soutient que toute la population, sans distinction de couleur, peut être appelée au service si les circonstances l'exigent. Nous devons, jusqu'à un certain point, suivre le mauvais exemple des rebelles, et rendre plus énergiques nos mesures militaires. Les rebelles emploient tous les moyens et font à la fois travailler et combattre les nègres. Ne pourrions-nous pas faire comme eux et tirer un égal parti des esclaves? Ils pendent les unionistes, mais il ne doit pas être question parmi nous de pendre les traîtres. En agissant ainsi nous ne terminerons jamais cette guerre. Voici le moment d'employer toutes les ressources du gouvernement pour écraser la rébellion. C'est le seul moyen de réussir. Nous ne pouvons pas faire la guerre contre les sauvages sans devenir à moitié sauvages nous-mêmes.

M. Fessenden, du Maine (républicain noir) a prononcé un assez long discours dont nous ne pouvons donner que la substance. Il a dit qu'il était en faveur du bill et le comité des affaires militaires en croyait le passage nécessaire, et il a ajouté que s'il en était, de même pour la conscription il serait également en faveur de cette mesure, mais qu'on ne la considérait pas comme indispensable en ce moment. Il demandait ensuite pourquoi de pareilles mesures pouvant être nécessaires, il répond que c'est à cause de la tiédeur témoignée pour les enrôlements dans son Etat et dans plusieurs autres. Ce n'est pas qu'on y ait perdu l'enthousiasme pour la guerre; mais il faut, dit-il, que la guerre soit conduite sur des principes différents et que les autorités militaires cessent de témoigner une extrême tendresse à des hommes qui n'ont pour nous d'autre tendresse que celle du loup pour l'agneau. Les soldats se plaignent d'être exposés inutilement quand on leur fait garder des propriétés de rebelles. Il n'est pas juste qu'on les emploie à creuser des fossés dans les marais du Chickahominy ou ailleurs tandis qu'il y a un grand nombre d'hommes acclimatés prêts à faire ces travaux et à sauver nos soldats. Le gouvernement doit comprendre que, s'il refuse d'employer ces hommes (les noirs) par tendresse pour les *rebelles*, des *traîtres* et des *meurtriers*, le peuple hésitera à s'enrôler.

Le sénateur s'étonne de ce que des gens qui s'intéressent au salut du pays s'indignent à l'idée d'employer les noirs. Ils demandent quels principes on violerait en cela, et nie qu'il s'agisse d'abolition ou d'émancipation. Selon lui le général qui a fait ces arrangements n'est pas un général; il ignore le premier principe de la guerre qui est d'affaiblir son ennemi et de se renforcer.

L'erreur a été de croire qu'on ramènerait les rebelles par la douceur. Il ne faut pas agir de cette manière, dit-il, avec des *sauvages*. Les chefs de la rébellion sont pires que des sauvages et la grande masse des rebelles sont *sans éducation* et disposés à suivre qui les mène. Ainsi le Président, le cabinet, les généraux &c., devront comprendre qu'il faut changer de politique et l'opinion publique, tout en soutenant la guerre, ne les soutiendra pas. L'orateur assure que ce n'est pas par amour pour l'émancipation ou l'abolition qu'il soutient cette thèse mais par nécessité absolue.

Je demanderai à mon collègue du Delaware [Saulsbury], s'il était engagé dans une lutte qui mît sa vie en péril et que les serviteurs de son ennemi vinssent à lui en disant: nous vous donnerons une assistance qui peut vous sauver, nous creuserons des tranchées et ferons tout pour vous," les repousserait-il? Tout homme qui agirait ainsi n'a pas le sens commun et n'est pas capable de conduire ses affaires. [Il paraît que M. Fessenden ne met pas l'honneur en ligne de compte].

L'orateur revient au recommandation au Président et aux généraux et ajoute: Il faut que nous agissions d'après les principes de sens commun et que nous tirions avantage de tous les moyens que le grand maître de l'Univers a mis en notre pouvoir pour écraser ces *misérables* qui font la guerre à nous, à la civilisation, à l'humanité! Je ne ferai rien qu'une nation chrétienne et civilisée ne doit pas faire. Je n'emploierai pas de sauvages, et je ne ramènerai pas les jours du tomahawk et du couteau à scalper. Je n'emploierai pas les nègres à moins de pouvoir les contrôler. [Qui les contrôlera quand il y en aura un million?]

L'orateur se plaint ensuite de ce que l'on décore une défaite du nom de grand mouvement stratégique, et de ce que l'on trompe ainsi le peuple au lieu de lui dire la vérité. Cela m'a beaucoup amusé, dit-il, de voir une adresse des gouverneurs des différents Etats au président pour lui demander de faire un nouvel appel d'hommes. Qu'est-ce que cela voulait dire? Cela voulait dire que le gouvernement et le président pensaient qu'ils avaient besoin de plus de troupes; que nos rangs avaient été éclaircis par la maladie et l'ennemi. Personne n'ignorait cela et il valait mieux dire la vérité et agir franchement avec le peuple.

L'orateur espère que cette politique cessera maintenant. Il ne veut condamner personne, ni tel ou tel général, ni le président qui a défendu. Il peut leur pardonner leurs erreurs. Mais qu'ils disent la vérité et qu'ils traitent leurs ennemis comme les pires des ennemis. L'homme qui parle contre l'emploi des nègres ne fait douter s'il ne manque pas de cœur. Si l'on veut que le peuple s'enrôle, il faut lui faire savoir qu'on emploiera tous les moyens pour lui épargner les fatigues et les dangers et pour le sauver.

M. Rice, du Minnesota, a dit que le temps était venu où il fallait être reconnaître la Confédération du Sud soit l'abattre promptement, et employer tous les moyens possibles. Doit-on, lorsque les rebelles ont recours à tous les moyens, reculer par crainte d'*actes malavisés*, et s'abstenir d'user de tous les moyens pour supprimer la rébellion. Pour lui il n'hésite pas et il votera pour toutes les mesures dans ce but.

M. Wilson, du Massachusetts, explique brièvement les clauses du bill et nie avoir jamais prétendu que le gouvernement eût plus de forces qu'il n'en avait besoin. Il exprime sa satisfaction du discours prononcé par le sénateur du Maine (Fessenden), et pense comme lui que la guerre a l'eau de rose est finie et qu'on avant tout il faut dire la vérité au peuple. Il semble qu'il y ait dans le pays un système de mensonge organisé. La censure de la presse a causé de grands désavantages. Des blancs ont combattu côte à côte avec des noirs dans la révolution. Beaucoup de nos soldats sont ensevelis dans les tranchées à Corinth et à Yorktown, tandis qu'il y a des centaines de noirs prêts à travailler. Des rebelles ont agi avec beaucoup d'énergie, et d'habileté. Ils ont pris l'humanité par la gorge, et employé tous les moyens en leur pouvoir pour détruire le gouvernement, et il faut que nous fassions preuve de force et que nous employions tous les moyens pour supprimer la rébellion.

M. Davis, du Kentucky, dit qu'il s'étonne de ce que les nègres travaillent aux retranchements, mais qu'il s'oppose à ce qu'on dégrade les blancs en les faisant combattre à côté des nègres. Il rappelle les horreurs de l'insurrection de St-Domingue et dit que *les Etats frontières combattraient jusqu'à la mort le plan d'armer les esclaves*.

M. Rice a dit qu'il était fâché de voir que le sénateur ne voulût pas être de son époque, quand les rebelles employaient des indiens et remplissaient les cantines de leurs hommes, de whisky et de poudre pour les rendre enragés. Un étranger ici, supposerait que le sénateur du Kentucky est un émissaire défendant le gouvernement rebelle.

M. Davis l'interrompant: Rien dans ce que j'ai dit n'autorise une telle déclaration.

M. Rice continue son argumentation. Il espère que le temps viendra où les hommes du Nord envisageront la question d'une façon pratique. Les rebelles ne reculent devant aucun des moyens que le Ciel et l'Enfer peuvent leur fournir, pourquoi hésiterions-nous à faire ce qui est clairement justifié par les lois de la guerre.

L'AFFAIRE DE BEN WOOD ET DE VALLANDIGHAM.—Le comité judiciaire de la Chambre, à Washington, n'a pas encore déterminé ce qu'il ferait à l'égard de la résolution pour l'expulsion de Ben Wood. Il y a des divergences d'opinion dans le comité et il n'est pas impossible que la majorité décide que les preuves, bien que fortes moralement, ne sont pas légalement suffisantes pour garantir l'expulsion.

Les pétitions demandant l'expulsion de Vallandigham ont été rapportées par le comité avec la recommandation de les déposer sur le bureau. Aucune preuve ne les accompagnait, et la Chambre n'ayant pas ordonné d'enquête, le comité ne pouvait faire autrement.

---

### Demande de billets du chemin de fer de Jackson.

LA ville ayant refusé de racheter les billets du chemin de fer de Jackson, les personnes qui en ont peuvent les vendre au DEPOT DE MACHINES A COUDRE, Rue du Camp, No 11.

### Achat de Shinplasters.

ON achète, dans la rue du Camp, No 11, les SHINPLASTERS suivants: RED RIVER PACKET CO., BAYOU SARA MAIL CO., H. FASSMAN & CO, SAML EDWARDS & SON, VILLE DE BATON ROUGE, LEEDS & CO., J. & L. C. DAVIDSON, J. J. McKEEVER, G. W. GAMMACK, G. H. W. LAMBE.

S'adresser au Magasin de Machines à coudre, Rue du Camp, No 11.

### Au public.

A PARTIR du 21 juillet 1862, j'abandonne ligne [illegible] ... d'Omnibus de la rue Tchoupitoulas, [illegible] ... Le public est prié de s'adresser à notre bureau, rue Jefferson City, [illegible] ...

23 juill—1e — HART & WIRTZ.

### GRAINES DE 1862.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a reçu et continuera à recevoir, au fur et à mesure de leur récolte, les graines les plus fraîches et les plus propres à la saison. [illegible] ...

T. BAGUELINE, Rue des Ursulines, [illegible]

---

### THEATRE DE L'OPERA.

Grand Concert vocal et instrumental au bénéfice de M. EUGENE PREVOST.

UN concert vocal et instrumental sera donné au Théâtre de l'Opéra, le SAMEDI 26 juillet 1862, par les amateurs et artistes de la Nouvelle-Orléans, qui ont généreusement offert leur concours pour cette occasion.

Pour l'ordre du concert voir le programme.

Le bureau de location sera ouvert au public jeudi le 24 courant et les jours suivants, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. Les abonnés qui désirent retenir leurs loges pour ce spectacle sont priés de s'adresser à M. Boudro, au bureau du théâtre. 22 juillet—5f

### POUR BATON ROUGE.

LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine E. Paris, ayant été vendu à ses propriétaires par le gouvernement des Etats Unis, fera des voyages régulièrement à Baton Rouge et aux ports intermédiaires, deux fois par semaine. Il partira cette après midi à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à R. A. GREGORY, rue de la Commune No 39.

### POUR NEW-YORK.

Le magnifique steamship MATANZAS, capitaine Leeburg, ayant tout son chargement engagé, partira VENDREDI 25 du courant, à 8 heures A. M. Pour passage seulement, s'adresser à D DE GOICOURIA & Co., Rue Carondelet, No 46.

### POUR BORDEAUX.

UN navire anglais de première classe chargera pour Bordeaux avec promptitude s'il se présente un nombre suffisant de passagers. Pour les détails, s'adresser à JOSEPH KELLEY, Rue Gravier, No 36.

24 juillet—6f

### POUR LE HAVRE.

Le brick français, fin voilier, MARIE FÉLICITÉ, capitaine Lesant, ayant déjà une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret et passage, s'adresser au capitaine, chez FLARILE & REIMONENQ, 6 Carondelet.

### POUR BARCELONE (ESPAGNE.)

Le beau trois mâts français AUGUSTE & VICTOR, capitaine Ménard, attendu très prochainement de la Havane, fera voile de la Nouvelle Orléans, pour Barcelone (Espagne), dans la première quinzaine d'août.

Pour passage seulement (ayant un plein chargement engagé) s'adresser à GAUTIER & LAMOTTE, Rue Carondelet, No 34.

### PARA BARCELONA.

La hermosa fragata francesa AUGUSTE & VICTOR, capitan Menard, que debiendo de un momento a otro de la Habana, saldrá de este puerto para dicha Barcelona, a fin de Agosto.

Los que quieran [illegible] pasaje solamente pueden ocurrir a [illegible] ... GAUTIER & LAMOTTE, Calle Carondelet No 34.

### POUR TRUXILLO ET L'ILE RUATAN.

La belle goëlette fin voilier, CORA, capitaine Wade, partira dans une dizaine de jours, pour les ports ci-dessus, et elle trouvera assez de fret et de passagers. S'adresser à JOSEPH KELLEY, 36 rue Gravier.

20 juill—7f

### POUR LE HAVRE.

La barque française ALCYON, fin voilier, capitaine Lemoris, partira sous peu. Pour fret ou passage, (ayant son chargement engagé), s'adresser à bord ou à S. FLASSAN, Rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40.

### LIBRAIRIE DE A. BALU.

Reçu par le Connecticut, les ouvrages suivants:

Mme Tastu—Education maternelle;
De St Marc—Mémoires;
Ver Mage—Le Légende des Siècles, Les Contemplations;
Lacordaire—Sermons et Conférences;
[illegible]—La Vallière—Confessions;
Jules Sandeau—La Maison de Penarvan;
Legendre—Poèmes évangéliques;
Michelet—Le Livre des Ménages;
Marquis de Foudras—Un Capitaine de Beauvoisis;
A. de Fourville—Le Comte de St Pol;
Gozlan—Explications des Tables parlantes, suivie de la Voyante de Prevorst;
Ch. Lafontaine—Le Magnétisme animal au point de vue pratique et thérapeutique.

*Ouvrages de médecine homœopathique*

Hahnemann—Doctrine homœopathique;
Chavet—De l'avenir de l'Homœopathie;
Jahr—Principes à suivre dans la pratique de l'homœopathie;
Le même—Maladies des organes de la digestion;
Le même—Traitement des Maladies secrètes;
Un grand nombre de brochures illustrées;

24 juill—1 — A. BALU, 38 rue de Chartres.

### LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Fortier.

A partir du 1er août prochain, l'institution sera transférée dans les bâtiments anciennement occupés par les écoles publiques, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.

Les admissions ne pourront avoir lieu à partir du 1er août prochain.

L'externat demeure fixé aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $3 à $5, selon la force des élèves.

Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.

M. O. GEREN a été chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.

Ces cours sont accordés sans aucune rétribution supplémentaire.

M. FORTIER conserve la direction des classes françaises.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser provisoirement à l'institution, rue Hôpital No 79, entre Royale et Bourbon.

### Abondance de pain.

NOUS annonçons à notre clientèle et au public en général, qu'à partir de demain, 26 juillet, nous ouvrons recommencé à servir comme par le passé le pain à domicile. Nous prions les personnes qui ont l'habitude de nous patronner et qui ont changé de domicile de nous laisser leur adresse, afin d'être servies.

G. MARCHAL & Co, ci-devant LEFEBVRE & Co., 140, rue Dryades, entre Poydras et Perdido.

22 juill—6t

### DESSECHEMENT.

#### ASSESSEMENT

Du 1er District de Desséchement.

LES propriétaires de terrains situés dans le premier district de desséchement, savoir (La rue Julie et le boulevard compris jusqu'à la limite supérieure, la rue St Pierre et le bayou St-Jean sur la limite inférieure, depuis le fleuve jusqu'au lac Pontchartrain) sont chaleureusement invités ... [illegible] ... l'accomplissement et que ce tableau sera déposé au Cour [illegible] ... Office—Hôtel-de-Ville, chambre No 20.

N. E. BAILEY, Président.

Nlle-Orléans, 16 juillet 1862. 17juil—jusq'1er av

### Congress water, Cuir à semelles et Tabac.

DIX caisses Congress water, 30 rouleaux cuir à semelles, 75 caisses tabac, marques James River et autres marques favorites.

A vendre par JEHIAL READ, Rue de la Bourse, No 51.

20juil—6t

### AVIS.

M. E. P. NADEAU ayant dissous la société avec M. J. Humbert pour l'exploitation de la CONFISERIE de l'Opéra, sise encoignure Toulouse et Bourbon, se recommande à ses clients et à ses amis ... [illegible] ... et que toutes les factures ... M. P. Nadeau ... [illegible] ...

### Farine! Farine!

A vendre en quantités au gré des acheteurs, par MAURICE ABRAMS Sr., 90 rue Natchez.

22 juill—[illegible]

LES personnes désirant prendre du service dans l'armée des Etats Unis comme volontaires de la Louisiane, sont invitées à se présenter sans retard à mon bureau, rue Bienville No 37, au dessous du restaurant de Paris, entre Chartres et Levée.

Par ordre du surintendant J Dorival, en vertu de l'ordre spécial du major Général Butler, No 171.

Le capitaine commandant la 1ère Compagnie CLEMENT RENAUD.

15 juill—6

### VIN ROUGE!

6 barriques vin de Bordeaux pour familles, 65 demi barriques, 200 caisses Chasse Spleen & Gaudin Médoc 1851, 75 caisses, St Julien Médoc, 40 caisses C C 1851.

En magasin, à vendre par LOUIS F. MAXENT, N. 30, rue Toulouse.

### AVIS.

A été amené aux Epaves, dans la paroisse St Bernard, le 11 du courant, un étalon brun foncé, trois pieds blancs, étampé T. U. Le propriétaire est requis de venir acquitter les frais et le prendre; autrement il dit cheval sera vendu à l'enchère publique, sur l'habitation "Repose" le 27 août à 6 heures P. M.

Paroisse St-Bernard, 22 juillet 1862.

21 juill—3f — F. H. KNAPP, shérif.

### Dr PIERRE LAFON,

308, RUE St LOUIS,

*MAISON DU DOCTEUR BARBE.*

21 juillet—6

### CHAUDIERES A SUCRE.

EN magasin et à vendre par les soussignés, un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE, en FER BATTU et FONDU, sortant de la fonderie de MM. R & J. RANKIN de Liverpool.

M. A. DE LIZARDI & Co., Seuls agents, rue Bienville, No 52.

4 juill—1m

### Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.

Hotel de Ville, No 20, Nelle Orléans, 12 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julie et le boulevard Roman au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre au-dessous—sont prévenus que le premier versement du Paiement pour le coût du desséchement ... [illegible] ... payable à ce bureau ... [illegible] ... le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.

N. E BAILY, Président.

### AU PUBLIC.

LE public est averti que la ville n'est pas responsable des billets émis par G. W. HOLT, ABA HOLT ou McCONNELL & McGRAW, ADAM WAGNER.

ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville.

### BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 7 juillet 1862.

LES personnes qui doivent à cette Banque et détiennent un remboursement sont invitées à présenter leurs billets à l'escompte le jour d'offre précédent immédiatement l'échéance de leurs obligations, car aucune ... [illegible] ...

AUGT. MONTREUIL, Caissier.

### AU PUBLIC.

AYANT vendu ma ligne d'omnibus, je désire retirer la circulation de tickets d'omnibus. Je prie conséquemment ceux qui en ont de les présenter de suite à mon bureau, rue du Canal, No 392, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. [illegible] ... Ces billets sont des tickets verts avec mes initiales d'un côté et ... [illegible] ...

Il y a beaucoup de tickets contrefaits en circulation, surtout parmi les tickets verts. Je préviens de nouveau le public de ne pas les recevoir.

J. B. SLAWSON.

Nelle Orléans, 16 juillet 1862.

### GLOBE MILLS "Moulins Globe."

Cet établissement a été transporté Rue Vieille Levée, No 265, Entre les rues St-Philippe et Ursulines, En face du marché aux légumes. [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

Linge fait, Chemises, Chapeaux, Chaussures et Marchandises sèches. PAR E. HOOPER & Co., C. BAHORT, encanteur.

JEUDI, 24 juillet, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée:

1.8 lots linge fait de mieux, chemises, chemises de dessous, &c.

—AUSSI:—

Une facture de chapeaux pour hommes et chaussures, assorties.

—ET—

Un grand assortiment de jupons à ressort, mousselines, jaconas, barèges et marchandises sèches de saison. Conditions à la vente.

### Fromage de Gruyère.

PAR R. E. SYKES.

JEUDI, le 24 du courant, il sera vendu à son encan d'encan, pour le compte de qui il appartiendra, L P & C 128 à 1279 à 1289 [illegible] caisses de fromage de Gruyère. Conditions—comptant.

### Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 24 juillet 1862, à 11 heures du matin, rue Bienville, chez M. Meser, près de la [illegible] ...

36 vaches laitières, 1 taureau, 3 chevaux, 2 charrettes à lait, à provisions, 1 cu[illegible] 1 chaudière.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie. Conditions—Jusqu'à $100 comptant, au-dessus de $100 quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

### Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

IL sera vendu, samedi 26 juillet, 1862, à 11 heures du matin, rue Bienville, deux lots avant le chemin de Metairie—

29 vaches laitières, 1 taureau, 5 chevaux, 2 mulets, 1 [illegible] à mais, 2 charrettes à lait, 2 charrettes à provision.

La clientèle ainsi que les ustensiles de la vacherie. Conditions—Jusqu'à $100 comptant, au-dessus de $100 deux mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

### Café! Café!

PAR R. E. SYKES.

JEUDI, 24 courant, à 11 heures, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame—

512 sacs de café Rio avarié. Conditions—comptant.

### *Succession de feu Philippe AVEGNO,*

Scrip d'assurance, Billets, Actions de Banques, &c.

*Esclaves! Esclaves!*

PAR BERNARD AVEGNO, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 juin 1862 (numéro de la Cour No 15,407), il sera vendu à l'encan public, jeudi 24 juillet 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, les actions, etc. suivants, pour le compte de ladite succession:

—BILLETS—

Quatre billets pour la somme de $4,166 66 2/3 chacun, tirés par Albert Cohen, à l'ordre de et endossés par lui-même, en date du 7 octobre 1859, faits payables le 1er janvier 1863, 1864, 1865 et 1866, respectivement, avec huit pour cent d'intérêt l'an, à partir du 1er janvier [illegible], jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et s'élevant à $16,666 62 2/3.

#### Actions de Banques.

| Certificats. | Actions. | Banques, &c. |
|---|---|---|
| No 56 | 100 | Compagnie du Gaz de la N. O |
| 402 | 20 | |
| 4914 | 100 | Banque de l'Etat de la Lne. |
| 2121 | 244 | Banque du Commerce. |
| 2666 | 100 | " |
| 120 | 10 | Cie de Navig. du Canal Carondelet |

—SCRIP D'ASSURANCE—

| Compagnie. | Certificat. | Année. | Montant. |
|---|---|---|---|
| Mutuelle des Marchands. | No 4. | 1856 | $850 |
| " | " | 1860 | 120 |
| " | " | 1859 | 100 |

Conditions—comptant.

#### Esclaves! Esclaves!

1—LOUISA, négresse, âgée d'environ 40 ans, excellente cuisinière, domestique de confiance et très recommandable.

2—MARIE-LOUISE, sa fille, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, femme de chambre, excellent sujet, mameure.

3—CORA, griffonne âgée d'environ 20 ans, et son fils, FRANÇOIS, âgé de six ans, cuisinière et blanchisseuse.

4—EUGENIE, négresse âgée d'environ 34 ans, lavandière, JULES, âgé de 12 ans, et JOSEPH, âgé d'environ 2 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière ordinaire.

5—ALEXANDRIA, négresse âgée d'environ 42 ans. Ensemble sa fille PHILOMENE, âgée de 6 ans, et JOSEPH, âgé d'environ deux ans, blanchisseuse et cuisinière.

6—DICEY, négresse, âgée d'environ 40 ans, sujette aux rhumatismes, cuisinière.

7—FRANÇOIS, nègre, âgé d'environ 52 ans, un peu peintre de maison.

8—GEORGE, mulâtre, âgé d'environ 36 ans, un peu peintre de maison.

9—LOUIS, nègre âgé d'environ 20 ans, laboureur.

10—BEN, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier médiocre, atteint de douleurs rhumatismales.

11—GABRIEL, nègre, âgé d'environ 60 ans, charpentier médiocre, atteint de rhumatismes chroniques.

12—EULALIE, négresse, âgée d'environ 30 ans, imparfaite.

13—RACHEL, négresse, âgée d'environ 63 ans, domestique de journées, adonnée à l'ivrognerie.

Conditions—comptant.

23 juin—9 je 10 17 24 jt

### HOFFMAN et MARKS,

41........Rue de Chartres........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et demandent toute leur attention aux ventes de denrées et aux ventes de dehors.

### Quartier Général du département du Golfe,

Nlle-Orléans, 21 juillet 1862.

ORDRE SPECIAL No 209.

LES familles des recrues enrôlés dans le régiment des [illegible] Guards, volontaires de la Louisiane, recevront, jusqu'à ce que les recrues touchent leur prime ou leur solde d'avance, des provisions à raison d'une ration pour chaque femme et deux enfants.

Par une décision récente du secrétaire de la guerre, un quart de la prime—$25—est payable au moment de l'entrée au service.

Par ordre du major général BUTLER.

R. S. DAVIS, Capitaine et A. A. A. G.

### RECRUES! RECRUES!

Pour le service des Etats-Unis en Louisiane.

ON demande encore quelques bonnes recrues pour compléter une compagnie composée en majeure partie de Français.

Trente-huit piastres d'avance et compris au moins de solde et 160 piastres en 160 acres de terre après l'engagement.

Bureau, encoignure Front Levée et Hôpital.

NICOLA MILES.

### Aux Boulangers.

Quartier-général du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans,

Hôtel de Ville, 22 juillet 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de seize piastres ($16) le baril, les boulangers sont requis de donner, pendant la semaine commençant MERCREDI, 23ème courant, comme suit, jusqu'à nouvel ordre:

Trente-six onces de pain pour........ 20 cents.
Dix-huit " " ........ 10 "
Neuf " " ........ 5 "

Les acheteurs de qui on exigera des prix plus élevés dénonceront leurs noms, le nom du boulanger, le pain et feront connaître le prix qu'ils ont payé, à l'une des stations de police ou à un maréchal-prévôt assistant.

G. WEITZEL, Commandant militaire assistant.

### Armée des Etats-Unis.

Premier régiment de Volontaires de la Louisiane.

CENT PIASTRES DE PRIME et 160 acres de terre—$25 payé d'avance.

Il sera pourvu aux besoins des familles des soldats.

Cette compagnie étant presque au complet, quelques hommes robustes peuvent entrer au service en s'adressant à mon bureau. On demande un TAMBOUR et UN FIFRE. Il sera payé deux piastres pour chaque recrue amenée à mon bureau. Le bureau de recrutement est dans la Rue Vieille Levée, No 241, en face du Marché aux Fruits, 3e District.

H. T. CARTER, officier de recrutement.

### Jus de fruits! Sirops, &c.

20 caisses jus de fruits, groseilles, framboises, fraises ananas, mûres, citrons, &c. 110 caisses sirops assortis pour familles. 60 caisses confitures de pêches, figues, citrons, cédrats, chadecs, oranges, &c; à 20 et 25 cents la livre, au détail.

A vendre par E. TURPIN, No 25, rue Vieille Levée.

### Demande de place.

UNE jeune personne désire avoir une place dans une famille demeurant en ville ou à la campagne. Elle peut enseigner aux enfants les branches élémentaires de l'anglais, et s'occuper aussi de l'éducation morale et religieuse de ceux qui lui seront confiés. Elle est excellente couturière. Elle ne demandera qu'une récompense modérée et donnera les meilleures recommandations. S'adresser, par lettre, à C. O., au bureau de l'Abeille.

### A bon marché!!

6000 yardes Barèges Français brodé, à 15 cents.

4000 yardes Mousselines Suisses unies extra fines,

A vendre au No 12, rue Ste-Anne, Bâtisse Pontalba, par J. SANAC & CO.,

### FROMAGE.

41 CAISSES fromages Gruyère, 19 " " hollandais.

En débarquement de la barque Alcyon, venant de Bordeaux, à vendre par LEON PIERRE & CO., 71, rue de Chartres.

17juil—7f

### 158 SACS CAFE RIO.

A vendre par LEON PIERRE & CO., 71, rue de Chartres.

17juil—7f

### Bibliothèque à vendre.

LES personnes qui désirent acheter, à bas prix, des livres de loi, de littérature et classiques, choisis avec soin par le propriétaire, sont priées de passer au bureau, rue St Louis No 75, entre Royale et Bourbon, entre 9 heures A. M. et 3 heures P. M. 17 juil—16

### AU PUBLIC.

Bureau du maréchal-prévôt.

Nlle-Orléans, 11 juillet 1862.

LE rassemblement dans les rues et les places publiques de groupes de citoyens est devenu un danger pour la paix publique. La police de la ville a donc reçu l'ordre de disperser tout rassemblement de plus de trois personnes, et d'arrêter et incarcérer tous ceux qui refuseraient d'obéir immédiatement à la sommation.

JONAS H. FRENCH, Maréchal-prévôt et chef de la police.

### Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet, NLLE-ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien Jardin Bouligny, No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des commandes pour quantités considérables ... [illegible] ...

J. MAURICE CESSAC.

### Demande de maison.

On demande à louer, pour le mois d'août, une jolie maison, convenable pour une petite famille et située dans le carré de la ville. S'adresser rue de la Vieille Levée, No 62.

### Graine de moutarde noire.

CARBONATE D'AMMONIAQUE, HOUBLONS, ACIDE TARTARIQUE, POTASSE (PEARL ASH).

A vendre par F. FREDERICKSON, [illegible], Rue Dauphine et Bienville.